



18 décembre 2018



## LE RÉVEIL DES MARMOTTES

Alors que les PNC d'Air France sont à nouveau accusés d'être 30% plus chers que ceux de la concurrence, petite musique déjà entendue, certains syndicats n'hésitent pas à mentir à des fins uniquement électorales.



Ceux qui ont bien dormi pendant 4 ans sans n'avoir rien eu à négocier, ni à s'engager, se réveillent aujourd'hui telle la marmotte au printemps.

### Tout est bon pour exister à la veille des élections de vos représentants :

- Certains délégués, que l'on n'a jamais vu au CE, en revendiquent la bonne gestion (et pour cause, ils ne siègent pas au CE !).
- D'autres, se sont faufilés dans les négociations salariales en intégrant l'Intersyndicale AF, pour à la fin dénigrer ce qui a été obtenu alors que le chiffre de 2% + 2% avait été validé par l'ensemble des syndicats de l'IS.
- D'aucuns prennent comme argument de campagne, de ne pas avoir signé notre ACG. C'est une tartufferie. Qui aujourd'hui peut encore penser qu'un accord qui protège les PNC jusqu'en 2022 est superflu ??? Soit des délégués qui ne l'ont pas lu, soit des imposteurs qui n'ont aucun scrupule à affaiblir notre métier pour obtenir un mandat.

**Une mise au point semble nécessaire. Les « fake-news » vont bon train. L'INTERSYNDICALE PNC consacre toute son énergie au travail, néanmoins nous devons prendre le temps de répondre de façon factuelle à certaines invectives fallacieuses.**

### GARANTIES ET AVANCÉES OBTENUES DANS NOTRE ACCORD COLLECTIF 2017-2022 :

- ✓ **Une durée d'accord inédite de plus de 5 ans.**

Cet ACG empêche l'entreprise de toucher à notre niveau de rémunération et à nos conditions d'utilisation sur toute la durée de l'Accord.

- ✓ **La reconduction pour 4 années supplémentaires de notre CE actuel.**

Dans le préambule même de cet accord, nous avons contraint Air France à ne « proposer aucune modification du périmètre actuel du CE « exploitation aérienne ». Nous avons exigé cette clause avant même la genèse de la loi Macron qui aurait pu tout remettre en cause. Une scission de notre CE a ainsi été évitée de justesse.

- ✓ **Aucun licenciement de PNC pour motif économique sur la durée de l'accord.**

✓ **Reprise des embauches en CDI.**

Actuellement des PNC en CDD et des alternants signent des CDI PNC AF. Nous avons obtenu que les CDD soient eux aussi « CDIables » contrairement à ce que prévoit le Contrat de génération.

✓ **Maintien des hébergements communs PNT-PNC.**

Régulièrement attaqué, ce point est non négligeable quand on voit dans quels hôtels sont logés d'autres PNC du groupe.

✓ **Indemnités kilométriques provinciaux.**

Nous avons obtenu le paiement maximum des indemnités kilométriques. L'aéroport de référence est maintenant CDG pour tous.

✓ **Rémunération.**

Maintien COMPLET de notre niveau de rémunération ainsi que de nos grilles d'avancement qui étaient remises en cause en tout premier chef.

✓ **Paiement des RADD.**

L'ACG permet le paiement de TOUS les RADD sans embargo. Rappelez-vous qu'ils n'étaient pas payables en cas de sureffectif ou de RADD reportable sur LC et pas du tout sur MC.

✓ **Règles d'utilisation et améliorations plannings :**

Meilleure stabilité, optimisation des DDA2, assouplissement du délai de pose des journées JOKER.

### Et que dire de la signature de l'accord de périmètre JOON ?

Certains ont tenté et tentent encore de faire croire que signer ce périmètre c'était signer la création de JOON. A ce niveau, la seule chose que l'on pourrait conseiller c'est un retour à l'école primaire tant le niveau de lecture est déplorable... Est-il utile de rappeler que seuls les PNT ont voté et signé la création de JOON ? **Nous mettons tout en œuvre pour que cette discrimination intolérable cesse et que les PNC de JOON bénéficient des mêmes conditions d'emploi et de rémunération que leurs collègues d'Air France.**

Lire ces accusations de la part de certains syndicats est un comble alors que leurs centrales ont réclamé régulièrement au CCE, le Comité Central d'Entreprise, la mise en place rapide de JOON (Projet BOOST à l'époque) pour « sauver » le groupe Air France (nous avons les comptes-rendus) ! Ils savaient pertinemment que les sacrifiés dans ce projet étaient les seuls PNC !

Ces syndicats avec pourtant des filiales PNC, ne prennent quasiment jamais la défense des navigants au CCE... **Leurs déclarations désignent souvent les navigants comme des charges qui plombent l'entreprise. Un comble dans une Compagnie aérienne.**

### N.A.O : 4% sur 2 ans

Rappelons aussi que la CFDT-UNPNC et la CFE-CGC ont signé et ainsi validé le 1<sup>er</sup> février 2018 une aumône de 1% (soit 0,55% sur 2018) de revalorisation salariale. Le SNPNC-FO et l'UNSA PNC se sont opposés avec d'autres syndicats à cet « accord entre amis » et ont dû lancer un conflit dur, soldé par le départ de J-M Janillac et une revalorisation de 4% des salaires. Il est tout de même extraordinaire de devoir partir en grève pour corriger les effets néfastes des signatures précipitées de la CFDT-UNPNC et de la CFE-CGC.

**Nos conditions de travail et de rémunération résistent malgré les attaques incessantes car les PNC ont un fort taux de syndicalisation et ont choisi une intersyndicale PNC forte comme rempart. La dispersion des voix aux prochaines élections ne ferait que le jeu de nos dirigeants.**

**NOTRE METIER N'EN SERAIT QUE PLUS VULNÉRABLE ET  
LES PNC N'AURAIENT PLUS QU'A ENFILER LEUR GILET JAUNE...**